

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 27-10-2021

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Bovins (veaux), ovins (agneaux), caprins (chevreaux), volailles et lapins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Affections à germes et à coccidies sensibles à la sulfadiméthoxine.

Chez les veaux, agneaux, chevreaux, volailles et lapins :

- traitement des affections respiratoires et digestives.
- traitement des coccidioses digestives.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

Volailles, lapins

La quantité d'eau de boisson médicamenteuse consommée par les animaux dépend de leur état physiologique et clinique. Afin d'obtenir la posologie en mg/kg recommandée, la concentration en sulfadiméthoxine doit être ajustée en conséquence.

- Coccidioses intestinales et maladies infectieuses :

37 à 46,5 mg de sulfadiméthoxine par kg de poids vif par jour par voie orale, correspondant à 1,6 à 2 ml de la spécialité par litre d'eau de boisson pendant 5 à 7 jours sur la base d'une consommation hydrique journalière de 100 ml d'eau par kg de poids vif.

- Coccidioses hépatiques (lapins) :

55,7 mg de sulfadiméthoxine par kg de poids vif par jour par voie orale, correspondant à 2,4 ml de la spécialité par litre d'eau de boisson pendant 7 jours sur la base d'une consommation hydrique journalière de 100 ml d'eau par kg de poids vif.

Agneaux, veaux, chevreaux

- Maladies infectieuses :

55 mg de sulfadiméthoxine par kg de poids vif, soit 0,24 ml par kg de poids vif le premier jour, puis 28 mg de sulfadiméthoxine par kg de poids vif soit 0,12 ml par kg de poids vif les 4 jours suivants.

- Coccidioses : 46 mg de sulfadiméthoxine ml par kg de poids vif par jour, soit 0,2 ml par kg de poids vif par jour pendant

5 jours.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance active :
Sulfadiméthoxine 232 mg

Principes actifs / Molécule

Sulfadiméthoxine

Forme pharmaceutique

Solution

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Usage vétérinaire.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Veaux, ovins, caprins et lapins :

- viandes et abats : 12 jours.

Volailles :

- viandes et abats : 12 jours.

- œufs : en l'absence de LMR pour les œufs ne pas administrer chez les espèces pondeuses productrices d'œufs de consommation, 4 semaines avant le démarrage de la ponte et pendant celle-ci.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

La sulfadiméthoxine est un sulfamide bactériostatique à action retard et large spectre.

Son mode d'action consiste en un blocage de la synthèse de l'acide folique, par antagonisme compétitif (analogie structurale de la sulfadiméthoxine et de l'acide para-aminobenzoïque - PAB).

Le spectre d'activité de la sulfadiméthoxine s'étend des germes Gram + (*staphylocoques*, *Listeria sp.*, ...) aux germes Gram - (*E. coli*, *Salmonella sp*, *Pasteurella sp.*, *Proteus sp*, ...). *Pseudomonas aeruginosa* et les entérocoques sont généralement résistants.

La sulfadiméthoxine est également active sur les coccidies (y compris *Eimeria stiedae*).

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, la sulfadiméthoxine est rapidement absorbée puis distribuée vers tous les tissus, les sécrétions et les fluides tels que le liquide céphalorachidien et les sécrétions bronchiques. Son taux de fixation aux protéines plasmatiques est élevé.

La sulfadiméthoxine subit une métabolisation hépatique (cycle entéro-hépatique) et est éliminée essentiellement par le rein.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas administrer aux animaux hypersensibles aux sulfamides ou présentant une insuffisance rénale.

Ne pas utiliser chez les animaux souffrant d'insuffisances rénale ou hépatique graves.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :
Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

De très rares cas de réactions cutanées ont été observés.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Abreuver largement les animaux traités.
Ne pas dépasser la dose prescrite.
Ne pas prolonger inutilement le traitement.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Manipuler ce produit en prenant les précautions recommandées afin d'éviter tout risque d'exposition : le port du masque, de lunettes et de gants de protection est recommandé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas d'apparition, après exposition au produit, de symptômes tels qu'une éruption cutanée, consulter un médecin et montrer la présente mise en garde. Un gonflement au niveau du visage, des lèvres ou des paupières ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves et nécessitent des soins médicaux urgents.

Éviter la manipulation de ce produit ou de l'eau supplémentée en cas d'antécédents d'allergie aux sulfamides.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Des effets tératogènes et foetotoxiques ont été observés chez les animaux de laboratoire à des doses supérieures aux doses thérapeutiques recommandées. L'utilisation du produit en cas de grossesse et de lactation est contre-indiquée.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Aucune connue.

Incompatibilités

Aucune.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

À conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065m LID
06516 CARROS - France

Classification ATC Vet

- QJ01EQ09

Laboratoire



VIRBAC France
Espace Azur Mercantour
3^e rue LID
06510 CARROS
<http://fr.virbac.com>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1722378 8/1992

Date de première autorisation

1992-07-24

Présentation et quantité

METOXYL[®] Bidon de 1 litre

Code GTIN : 03597132213066

METOXYL[®] Boîte de 1 flacon de 100 mL

Code GTIN : 03597132213059

METOXYL[®] Boîte de 1 flacon de 250 mL

Code GTIN : 03597132213073